Corpus
L'affaire Dreyfus dans les journaux du Tarn-et-Garonne
Novembre-décembre 1894

La Dépêche

Jeudi 1er novembre 1894 - Page 2

HAUTE TRAHISON

Un de nos correspondants particuliers nous télégraphie :

Paris, 31 octobre, soir.

Une information publiée ce matin par plusieurs journaux a profondément impressionné le public. L'autorité militaire procède actuellement à une enquête, dont tous les détails sont tenus secrets, sur un crime de haute trahison, commis par un officier de l'armée française qui aurait vendu à l'ennemi des renseignements relatifs à l'état de nos éléments de défense.

Les faits, déclarait-on, sont malheureusement exacts et beaucoup plus graves que la question posée ne le laisserait croire. Cet officier, non un officier supérieur, toutefois, est en ce moment en prison au Cherche-Midi ; il a commis le crime le plus abominable qu'un officier puisse commettre : il a, par vénalité, trahi sa patrie. L'enquête, menée secrètement, est terminée, le dossier établi, la preuve faite matériellement.

Cet officier, coupable de haute trahison, va, dans peu de temps, passer devant le conseil de guerre, séant à Paris. Alors, on aura la douleur de voir cette turpitude étalée au grand jour. Il faudra bien que le mystère dont on a voulu entourer cette pénible affaire s'éclaircisse. Toutefois, que l'opinion se rassure, l'œuvre de la défense nationale, pour ce méfait, ne sera pas heureusement compromise.

L'arrestation aurait été effectuée par M. Cochefert ; l'enquête, entourée du secret le plus absolu, se poursuivrait très activement, mais des ordres d'une exceptionnelle sévérité, ne permettraient pas d'en suivre la marche. La préfecture est muette, le ministère se refuse à tout renseignement sur cette douloureuse affaire.

L'inculpé aurait débuté par nier ; puis, écrasé par l'évidence, il aurait enfin avoué. Le procès, jugé à huis clos, ne permettrait de connaître que le nom de l'accusé, rien de plus. Le conseil de guerre prononcerait vraisemblablement la peine la plus terrible qui puisse frapper l'auteur d'un tel attentat. On se trouverait en présence d'un officier d'avenir, jeune, distingué.

Tels seraient les faits.

Aux informations

Nous avons immédiatement couru aux informations et voici ce que nous avons appris : Le fait est vrai, un officier français est en ce moment arrêté pour crime de haute trahison et il est certain que ce crime il l'a commis. Deux versions nous ont été données. Les voici :

Il y a quelque temps, au cours d'une enquête et par le fait du hasard, on surprenait une correspondance suspecte, des lettres écrites en caractères spéciaux ; on arrivait à découvrir la clef du chiffre et on constatait qu'un officier attaché au ministère de la guerre livrait par vénalité à un pays étranger des renseignements concernant notre frontière des Alpes.

Aussitôt, on commença une enquête ; elle fut menée secrètement par M. le commandant Henry, chef du bureau des renseignements, et M. Cochefert. Pour plus de précaution et afin que rien ne transpirât, on envoya en congé le secrétaire de ce dernier.

La preuve fut faite, l'officier arrêté.

Cherchez la femme

La seconde version — que nous avons tout lieu de croire mieux fondée — expose les faits de la façon suivante :

L'officier qui s'est rendu coupable du crime de haute trahison, entretenait des relations avec une femme du demi-monde. À plusieurs reprises, il laissa dans ses poches quelques notes, qui lui donnèrent l'éveil. Elle le surveilla, le fit causer et comprit bientôt que son amant était en relations suivies avec les puissances de la Triplice, notamment l'Autriche et l'Italie.

Des correspondances qu'elle put appréhender achevèrent de l'édifier. Il n'y eut bientôt plus aucun doute dans son esprit ; son amant était un espion, qui, moyennant argent, livrait à nos ennemis les secrets de la défense. Sans hésiter, elle alla tout raconter à la justice ; elle reçut l'ordre absolu de se taire ; une surveillance de tous les instants fut organisée ; elle ne tarda pas à aboutir à la preuve complète, absolue, irréfutable, de l'indignité de l'officier.

C'était un traître ! M. Cochefert fut chargé de l'arrestation et la fit lui-même.

La Consigne est de se taire

Le gouvernement tenu jour par jour au courant de l'enquête, décida de tenir absolument secrets les faits qui ont motivé l'arrestation autant que l'arrestation elle-même.

À la préfecture de police, les quelques personnes qui étaient au courant de cet acte de trahison furent informées qu'il y allait pour elles de la révocation si elles venaient à révéler le nom de l'officier arrêté. M. Cochefert, qui a arrêté lui-même cet officier, a fait promettre la plus grande discrétion aux deux fonctionnaires qui ont dû coopérer sous ses ordres à cette arrestation.

L'officier arrêté a été conduit directement de son domicile à la prison du Cherche-Midi.

D’où est l'officier ?

Certains indices nous permettent de croire que l’officier couple aurait été, à un moment donné, envoyé en mission à Vintimille sur la frontière des Alpes. C'est, croyons-nous, par la frontière italienne que passaient ses correspondances. Il avait noué des intelligences avec des agents du roi Humbert, à qui ces correspondances étaient remises et qui les portaient eux-mêmes à Rome.

L'on se rappelle l'alerte causée par les préparatifs italiens, que la *Dépêche* fut des premières à signaler. Faut-il voir entre l'acte odieux de l'officier arrêté et le mouvement opéré sur notre frontière à cette époque-là une connexité quelconque ? Avait-il fait savoir à nos ennemis que notre frontière était dégarnie et qu'on y pouvait pénétrer, selon le mot d'un officier général, « comme dans du beurre » ? C'est ce que l'enquête établira sans doute.

Une personne, en situation d'être bien renseignée, mais qui s'est engagée d'honneur à ne pas révéler tout ce qu'elle savait, nous a affirmé que l'officier arrêté est un israélite et appartiendrait à l'arme de l’infanterie.

Au Conseil des ministres

Voici qui va donner une idée de l'importance de l'affaire :

Le conseil des ministres en a été saisi par les ministres de la guerre et de la justice, dans sa dernière réunion. Mais ses membres ont décidé, pour empêcher un scandale pour tant inévitable, de garder le silence le plus complet et de recommander aux magistrats et agents mêlés à l'affaire de n'en pas parler sous peine d'immédiate destitution.

Au Cherche-Midi

Le coupable, a-t-on dit, est écroué à la maison d'arrêt militaire du Cherche-Midi. On observe là une discrétion excessive.

— Nous affirmons, déclare-t-on, qu'aucun officier n'est actuellement au secret dans aucune des deux prisons. Un crime appelé à un pareil retentissement aurait ému tout le personnel de la justice militaire. Deux conseils de guerre siègent ici, et aucun d'eux n'est saisi de l'affaire ; il y a ici des officiers détenus par mesure disciplinaire ordinaire, mais aucun n'est au secret, aucun n'est inculpé d'un crime de haute trahison.

« S'il est ici, c'est qu'on l'a mis dans les oubliettes comme au moyen âge, mais personne, ici, ni directeur, ni commandant des prisons militaires de la Seine, ni gardiens, personne ne connaît

l'existence, dans aucune des deux prisons, du mystérieux coupable. Nous ne disons pas qu'il y ait fumée sans feu, mais la justice militaire ne tient pas ici l'inculpé sous ses verrous. »

Faut-il ajouter foi à ces déclarations, faites à la prison du Cherche-Midi ? Nous ne le croyons guère. Il est évident que là, plus qu'ailleurs, la discrétion est recommandée.

Autres versions

D'autres versions circulent, suivant l'une il s'agirait d'un officier d'une armée étrangère (triplice) pris en flagrant délit d'espionnage.

D'après la seconde, un officier attaché au ministère de la guerre aurait tenté de vendre à l'Italie certains documents confidentiels.

C'est M. Cochefert qui fut chargé de l'enquête. C'est ce qui aurait provoqué son voyage en Italie, il y a une quinzaine de jours, sous prétexte de villégiature à Monaco.

Les Journaux

On devine l'émotion causée à Paris par la nouvelle de ce scandale que les journaux du soir commentent.

La France dit :

« Au ministère de la guerre on sait beaucoup de choses, mais on ne veut rien dire. Nous n'insisterons pas sur ce que cette réserve des autorités militaires a d'étrange sur une question qui touche aux plus graves intérêts de la patrie et qui, pour ce motif, émeut profondément l'opinion publique.

» L'un de nos visiteurs nous faisait très justement observer que le silence obstinément gardé par M. le général Mercier pourrait bien provenir de ce fait que le ministre de la guerre serait purement et simplement compromis dans l'affaire. Non pas, assurément, comme complice du criminel, mais comme coupable de négligence impardonnable, négligence qui aurait permis à l'officier incriminé d'accomplir son crime.

» C'est là, bien entendu, une supposition, mais une supposition qui pourrait bien être la réalité. M. le général Mercier, en effet, n'a pas brillé d'un bien vif éclat depuis onze mois qu'il trône à la rue Saint-Dominique ; ses erreurs ont été aussi colossales que nombreuses, et, dans tout ou à peu près tout ce qu'il a fait, on a vu l'indice d'un esprit inquiet et brouillon, sans aucune suite dans les idées et dont le seul but était de complaire, même au grand détriment des intérêts de l'armée, à ces messieurs de la Chambre qui, comme on le sait, font et défont les ministres.

» Quoi qu'il en soit, M. le général Mercier nous permettra de lui donner un conseil : qu'il fasse le plus tôt possible la lumière complète sur la malheureuse affaire qui vient de se produire, ce sera le seul moyen de couper court à une foule de suppositions toutes défavorables à son endroit. »

La République française s'exprime en ces termes :

« Dans l'hypothèse où un officier de l'armée française aurait trahi son pays, le devoir du conseil de guerre nous paraît tout tracé : les proscriptions du code militaire, dont la sévérité semble parfois excessive, doivent être appliquées dans le cas présent avec toute leur rigueur ; il n'y a pas de châtiment assez terrible pour un pareil crime ; cet officier, qui spécule sur les documents que sa situation le met en mesure de consulter, ce soldat français qui sert d'espion à l'Allemagne, ce lieutenant qui vend ses épaulettes, ne saurait être trop durement puni.

» L'honneur de l'armée, certes, ne peut être atteint par la lâche conduite de ce misérable, mais il est nécessaire de donner satisfaction à la conscience publique indignée, en infligeant au traître un châtiment exemplaire.

La Liberté dit :

« D'après des informations prises à d'autres sources, nous pouvons ajouter que cet officier, du grade de capitaine, était attaché à un service où des documents importants, tant au point de vue de la mobilisation en elle-même que du service des étapes et des approvisionnements, lui passaient sous les yeux.

» D'un autre côté, nous sommes en mesure de dire qu'une enquête a été faite à ce sujet en Italie où la preuve de la trahison a été obtenue. »

La Peine encourue

Veut-on savoir quel châtiment est réservé au misérable qui, au mépris des lois, livre à l'ennemi les secrets de la défense de son pays ?

Le code de justice militaire est formel :

« Article 205. — Est puni de mort avec dégradation militaire tout militaire qui livre à l'ennemi ou dans l'intérêt de l'ennemi, soit la troupe qu'il commande, soit la place qui lui est confiée, soit les approvisionnements de l'armée, soit les plans des places de guerre ou des arsenaux maritimes, des ports ou rades, soit le mot d'ordre ou le secret d'une opération, d'une expédition ou d'une négociation.

» Art. 206. — Est considéré comme espion et puni de mort avec dégradation militaire : tout militaire qui procure à l'ennemi des documents ou renseignements susceptibles de nuire aux opérations de l'armée ou de compromettre la sureté des places fortes ou autres établissements militaires. »

Et maintenant, attendons ; le scandale que l'on redoutait en haut lieu a éclaté. La discrétion n'est plus de mise. Oui ou non, y a-t-il dans le corps des officiers français, si profondément patriote, un criminel qui ait vendu ou ait tenté de vendre les secrets de la défense ? Si oui, quel est le nom de ce drôle ? L'opinion publique exige que l'on parle, promptement et franchement.

M. S.

Vendredi 2 novembre 1894 - Page 2

HAUTE TRAHISON

Note Havas

Paris, 1er novembre.

L'agence Havas communique à la presse la note suivante :

Des présomptions sérieuses ont motivé l'arrestation provisoire d'un officier de l'armée française, soupçonné d'avoir communiqué à des étrangers quelques documents importants mais confidentiels.

L'instruction se poursuit avec la discrétion que comportent les affaires de ce genre et une solution pourrait intervenir à très bref délai.

L'Officier coupable

Un de nos correspondants spéciaux nous télégraphie :

Paris, 1er novembre.

Ce n'est pas sans peine que nous avons pu connaître enfin le nom de l'officier accusé de l'odieux crime d'espionnage. Exécutant jusqu'au bout les consignes ministérielles, préfecture de police et Sureté se sont refusées à le dire, malgré les instances les plus pressantes. Il a fallu feuilleter les annuaires, se livrer à une sorte de travail d'élimination sur les données assez peu précises qui nous avaient été fournies pour, tenant enfin le nom du coupable, obtenir des personnages en situation d'être directement renseignées la confirmation attendue.

L'officier coupable s'appelle A. Dreyfus ; il est de religion et de race juives ; il est capitaine d'artillerie, né le 9 octobre 1859, et a donc 35 ans. Il appartient au 14e régiment en garnison à Tarbes et occupe au ministère de la guerre l'emploi de stagiaire à l'état-major de l'armée.

C'est dans le premier bureau de l'état-major qu'il était placé ; les affaires qui ressortissent de ce bureau sont d'une haute importance ; c'est là que se règle en partie, en effet, cette machine compliquée, difficile, mais en même temps si indispensable qu'on appelle la mobilisation générale de l'armée.

C'est entre les mains de ce misérable que passaient les plans dressés par les successeurs de Miribel, les horaires, les dossiers, les ordres éventuels de convocation qui forment en quelque sorte le nœud de notre organisation militaire, au moment de notre entrée en campagne.

Quel mal a-t-il pu faire ? Les officieux, gens toujours disposés à voir tout en rose, prétendent qu'il n'a pas communiqué des pièces capitales. En réalité, personne ne le sait encore.

Dreyfus se livrait à l'espionnage depuis un temps relativement assez long ; peut-on affirmer, étant donné le désordre régnant au ministère de la guerre, comme d'ailleurs il existe à la marine, qu'il n'ait pas eu, un jour ou l'autre, une pièce extrêmement importante entre les mains ?

L'impression causée par cette affaire est déplorable ; les officiers sont désolés qu'un individu aussi infâme ait pu se glisser parmi eux, et pas un d'eux n'accorderait à Dreyfus de circonstances atténuantes.

Certains parents de Dreyfus se remueraient fort, nous dit-on aussi, pour diminuer l'affaire et la réduire aux plus petites proportions possibles afin de sauver la tête de l'officier espion. Mais nous doutons qu'ils puissent, en présence du scandale énorme qui a éclaté, empêcher la vérité de se faire jour tout entière, quelles que soient les influences dont ils puissent disposer. Il est certain d'ailleurs que l'affaire aura une répercussion à la tribune de la Chambre où on demandera que des mesures spéciales de surveillance soient exercées au ministère de la guerre.

M. S.

Dimanche 4 novembre 1894 - Page 1

LE TRAITRE DREYFUS

Paris, 3 novembre, soir.

Châtiment de Trahison

Rappelons que le dernier officier qui fut passé par les armes pour trahison est l'officier Michel, guillotiné en 1810 pour avoir vendu des documents relatifs à la défense du pays, au général russe Tcheinicheff.

Le Premier bureau de la Guerre

Nous avons dit que le capitaine A. Dreyfus appartenait au 1er bureau du ministère de la guerre. Ce bureau s'occupe, sous la direction du chef de l'état-major général, de toutes les affaires qui ont trait à la « mobilisation générale » de l'armée. C'est au 1er bureau que sont concentrées les études relatives aux transports, aux approvisionnements, aux forts, aux renseignements extérieurs (espionnage).

Le capitaine Dreyfus, quoique n'étant que stagiaire d'état-major, avait la facilité de soustraire des documents d'une certaine importance (étant donné que tout document relatif à la mobilisation a une importance réelle). Ce n'est pas que le capitaine Dreyfus ait pu comme on l'a insinué, vendre notre plan de mobilisation — il faudrait quatre wagons pour transporter les documents relatifs à ce plan — mais il a pu, et c'est ce qu'il a fait, vendre des fragments du plan. Il a livré, en outre, le nom des officiers du service spécial d'informations à l'étranger.

Cependant, contrairement à ce qui a été dit, ces relations ne remontent pas à l'affaire Degouy et Malavas.

Le capitaine Dreyfus a-t-il pu livrer l'ensemble de notre plan de transports ? La chose n'était pas possible. Et c'est la question des transports qui préoccupe le plus notre défense. En effet, le système de mobilisation est établi de telle façon que personne autre que le ministre et le chef d'état-major général ne puissent en avoir le secret.

Le plan est établi par fractionnement, par réseau. Chaque compagnie possède tous les documents relatifs à son réseau et aux réseaux attenants ; l'ensemble de ce plan de transports est déposé au quatrième bureau et non au premier, auquel était attaché le capitaine Dreyfus.

Incurie du Ministère

Il n'en est pas moins vrai qu'au ministère de la guerre il existe une grande incurie, un manque de surveillance absolu. Pour le prouver, citons deux faits :

Premier fait. Ce n'est pas l'imprimerie Nationale qui imprime les documents militaires ; les commandes sont données — moyennant commission — aux courtiers des grandes maisons de la place. L'Orléans choisit, il y a quelques années, un des grands imprimeurs de la capitale qui s'engagea à n'employer à un travail aussi sérieux que des ouvriers attachés depuis longtemps à la maison. L'impression devait se faire dans « un atelier à part » ; aucune autre commande ne devait être exécutée dans cet atelier. Ce qui n'empêcha pas la compagnie d'Orléans de recevoir un matin, au lieu et place d'imprimés « militaires très confidentiels », des ballots contenant des listes de tirage d'obligations « d'une compagnie autrichienne ». Nous ignorons si les ballots de papiers militaires avaient été dirigés sur la susdite compagnie autrichienne, en tout cas, l'échange qui s'était produit démontrait d'une façon irréfutable avec quel sans-gêne les intéressés traitaient des questions aussi importantes.

Second fait : Au début de la fabrication des fusils Lebel, l'arsenal de Bourges reçut, à titre d'échantillons, pour être expérimentés, plusieurs caisses des nouveaux fusils expédiés par la fabrique de Châtellerault. Suivant les instructions du ministère, on renvoya de Bourges à Orléans une caisse de 25 fusils Lebel, qui fut placée dans un wagon plombé en présence des employés de la compagnie. À la gare de Guettin, voisine de Bourges, on s'aperçut que le wagon avait été déplombé. Les agents de la compagnie firent un constat, la caisse de fusils avait disparu. La compagnie d'Orléans fit faire sur tous les réseaux une enquête minutieuse et très secrète, mais en vain ; la caisse de fusils ne fut jamais retrouvée.

Ces deux faits et nous pourrions en citer d'autres, ont-ils besoin de commentaires ?

« Dreyfouss »

Le capitaine est toujours maintenu au secret le plus rigoureux, secret qui n'a pas même été troublé pendant ces derniers jours par les interrogatoires d'usage.

Une personne, qui a connu intimement le capitaine Dreyfus, donne sur lui les renseignements suivants :

« — Ce crime est inexplicable, nous dit-il, et si on n'en connaît pas exactement la nature, il est encore plus difficile d'en démêler les mobiles, car on se trouve en présence d'un officier à qui la destinée avait particulièrement souri.

« À l'École d'application de Fontainebleau, il passait, aux yeux de ses camarades, pour posséder une fortune personnelle d'une vingtaine de mille livres de rente, provenant de sa famille qui, dans la filature et le tissage, avait amassé, à Mulhouse, une fortune très respectable.

» Au physique, très mal partagé, mais ne paraissant pas s'en douter, tant il avait une haute opinion de lui. De taille moyenne, l'air fourbe, la moustache et les cheveux roux, les yeux à fleur de tête, le nez accentué, la figure rouge, la tête dans les épaules, marchant les épaules très voûtées, d'une grande maigreur et d'une myopie excessive.

» Très intelligent, point débauché, il inspirait à sa promotion plus de confiance en sa probité que de sympathie pour son caractère. Il était d'une nature orgueilleuse qui le portait à une ostentation continuelle et universelle. Il se flattait bien haut de son argent et de ses relations, avait à l'école une chambre où il vivait seul, alors que la majorité des élèves-officiers vivait au contraire deux par deux en « binômes » suivant l'argot algébrique de la maison. Mais sa morgue n'en imposait pas ; ses camarades au contraire le désignaient sous le sobriquet de « fouss » dernière syllabe de son nom prononcé à la tudesque.

» Ayant accru sa fortune de celle de sa femme, placé à sortie de l'École supérieure de guerre à l'état-major de l'armée dans une situation hors de pair, grâce à de hautes influences plutôt qu'à son mérite, le capitaine Dreyfus avait donc devant lui une vie heureuse et une carrière brillante. C'était une intelligence plus habile que profonde, s'assimilant très vite les sciences les plus ardues, mais c'était un petit caractère ; il avait très peu de sympathies parmi ses collègues ; au ministère de la guerre, il était tenu à l'écart par la plupart de ses camarades. Il était de ces gens qui, de prime abord, sont antipathiques sans qu'on s'explique pourquoi. Son type juif très accentué, qui lui donnait l'air d'un étranger déguisé en officier français, était sans doute pour quelque chose dans cette aversion irraisonnée, mais que les faits ont malheureusement trop justifiée. »

Avec l'Allemagne

Ce n'est pas avec l'Italie que Dreyfus entretenait des intelligences ; c'est avec l'Allemagne.

Il semble que l'on ne puisse vendre son pays que pour de l'argent. D'apparence, Dreyfus semblait au-dessus de ses affaires, on ne lui connaissait pas un train de vie excédant ses brillants moyens, il n'était point coureur d'alcôves, il paraissait aimer sa jeune femme auprès de laquelle il était très assidu, il aimait beaucoup ses enfants.

À quelle cause attribuer l'acte commis ? On prête à ses anciens condisciples de polytechnique la pensée que peut-être ce fut le dépit qui le poussa. Il voyait ses camarades envoyés à l'étranger en missions spéciales alors qu'il restait à Paris, il se serait vengé de camarades plus heureux en envoyant les résultats de leurs missions, ce qui lui était facile, en les dénonçant aux puissances étrangères.

Pouvait-il savoir si des officiers remplissaient de ces missions ? Il ne le pouvait pas ; les renseignements confidentiels sont centralisés dans un autre bureau que celui où il se trouvait ; il ne pouvait savoir les noms des auxiliaires du service de la guerre. Ils ne sont pas connus au bureau de la mobilisation.

Ce bureau connaît des détails d'une autre importance, des secrets bien plus redoutables, il sait tous nos mouvements de mobilisation, l'emplacement de nos armées de première ligne. Le gain ou la perte des premières batailles peut, non dépendre, mais être contrarié par des divulgations anticipées de ces détails qu'il a pu livrer dans la mesure de ce qu'il savait, car la mobilisation entière n'est pas un seul secret, c'est un ensemble de mesures combinées ; c'est de ces mesures qu'il entretenait l'Allemagne.

La Famille du Traître

La famille Dreyfus est depuis longtemps fixée à Mulhouse ; le père, Raphaël Dreyfus, né à Mulhouse de parents très pauvres, commença par porter la balle de colporteur, puis il se lança dans le commerce des bières, mais il ne jouissait pas d'une grande considération, même parmi ses coreligionnaires. Comme il bégayait, on l'avait surnommé *roli faulie* (?) Il épousa une demoiselle de Ribeauville et s'occupa de la construction de petites maisons ouvrières ; finalement, il trouva des commanditaires et prit la direction d'une usine où il fit fortune et qui porte encore son nom.

Trois de ses fils prirent sa succession, ils ont épousé : Jacques, une israélite américaine ; Mathieu, une jeune juive d'Héricourt ou d'Hémericourt, et Raphaël, une demoiselle Picard ou Veil-Picard, de Besançon. Les Dreyfus sont cousins par alliance de Valabrègue, l'auteur dramatique.

Conseil de guerre

Le gouvernement militaire de Paris n'a pas encore désigné celui des deux conseils de guerre devant lequel comparaîtra le traître. Si le premier conseil de guerre est choisi, l'instruction sera confiée au commandant Brisset, rapporteur, et l'accusation soutenue par le commandant Mattei, commissaire du gouvernement. M. Vallucelle, officier d'administration de la justice militaire, remplissant les fonctions de greffier.

Devant le deuxième conseil, ce serait le commandant Sée qui ferait le rapport, et le commandant Bollot qui soutiendrait l'accusation, assisté de M. Champoudry, officier d'administration comme greffier. Il se pourrait que le commandant Sée, qui est juif, se récusât.

Jeudi 15 novembre 1894 - Page 1

HAUTE TRAHISON

Paris, 14 novembre, soir.

Demande d'audience

Le capitaine Dreyfus a demandé une audience au ministre de la guerre ; le général Mercier a refusé, sauf le cas où le traître se déciderait à faire des aveux intéressants pour la défense nationale.

Le Coup de la Corbeille

Le Gaulois, dont les sympathies secrètes pour le capitaine Dreyfus percent malgré le soin qu'il apporte à les dissimuler, prétend que le point de départ de l'affaire Dreyfus serait une note mentionnant la nomenclature des divers documents confidentiels qui auraient été communiqués à une puissance étrangère.

Il ajoute que la note en question a été trouvée dans une corbeille à papier déchirée en quarante morceaux, qu'il a fallu la reconstituer en rapprochant ces morceaux les uns des autres ; et, enfin, que, si l'un des experts commis par l'instruction déclare que cette note est de l'écriture du capitaine Dreyfus, un autre expert se prononce en sens contraire.

Nous laissons au *Gaulois* la responsabilité de cette version que nos renseignements particuliers contredisent.

De M. Drumont, dans la *Libre Parole* :

L'affaire Dreyfus a eu du retentissement en Algérie ; les scènes regrettables qui viennent de se passer à Tlemcen n'ont fait d'ailleurs que rendre manifestes les haines qui couvent dans cette population absolument livrée à une poignée d'usuriers.

Tous ceux qui ont visité l'Algérie sont unanimes pour affirmer qu'une déclaration de guerre sera le signal d'un soulèvement général contre les juifs et que les Arabes assommeraient purement et simplement leurs persécuteurs à coups de matraque.

C'est l'armée française, notre brave armée indignée d'être employée à une telle besogne qui, seule, protège les juifs contre ces indigènes qu'ils ont exaspérés par leurs méfaits.

Lundi 19 novembre 1894 - Page 2

HAUTE TRAHISON

Paris, 18 novembre.

Nous lisons dans *le Temps* :

L'instruction de l'affaire du capitaine Dreyfus est close ; l'officier accusé aurait fait des aveux complets ; on assure même qu'on possédait contre lui, dès avant son arrestation, des preuves de sa culpabilité.

Paris, 18 novembre, soir.

Le Traître Dreyfus

Du *Figaro* :

Pendant la soirée d'hier, il semblait qu'il ne fût malheureusement plus permis de douter de la culpabilité du capitaine Dreyfus. L'instruction était close, en effet, depuis le matin et un journal prétendait que l'accusé avait fait des aveux. À la dernière heure, au contraire, des personnes en situation d'être très renseignées affirment que le capitaine maintient ses dénégations les plus énergiques.

Quoi qu'il en soit, l'affaire entre dans une phase nouvelle et le gouverneur de Paris, à qui l'information écrite ou procès-verbal vient d'être transmise, en sa qualité de commandant de la région militaire où le crime a été commis, doit donner l'ordre de poursuivre.

Il est probable que le général Saussier, sur les conclusions du commissaire du gouvernement, renverra le capitaine Dreyfus devant le premier conseil de guerre à très bref délai et que l'affaire scandaleuse, dont nous avons dû trop souvent entretenir nos lecteurs, sera plaidée et jugée le 26 et le 27 novembre.

S'il faut ajouter foi aux bruits qui courent, le président du conseil de guerre ne prononcerait le huis clos que pour l'interrogatoire de l'accusé et les dépositions des témoins. Le réquisitoire et la plaidoirie de Me Demange, avocat de Dreyfus seraient publics.

D'autre part, *l'Éclair* dit :

On connaît aujourd'hui, à la guerre, le nombre et la nature des pièces détournées, les états-majors qui les détiennent et les dispositions prises pour parer à certaines éventualités prévues dans ces copies ; on sait quand et comment on est parvenu à corrompre l'officier inculpé ; et, sur la réclamation du ministère de la guerre, le ministre des affaires étrangères a pris ses dispositions pour que les fonctionnaires étrangers résidant en France n'abusent plus de leur situation. Un de ces derniers a déjà quitté Paris.

Le Journal des Débats dit tenir de Mmes Hadamard et Dreyfus la déclaration suivante :

« Le capitaine Dreyfus n'a pas à faire des aveux puisqu'il n'a rien caché de la vérité jusqu'à présent ; quant à la nouvelle relative à la clôture de l'instruction, nous la regardons comme très prématurée.

» D'après les renseignements qui nous sont fournis, nous ne pensons pas que l'instruction puisse être close avant une huitaine de jours. »

D'autre part, au palais de justice, on affirme également que l'instruction ne sera close que dans quelques jours.

Jeudi 6 décembre 1894 - Page 2

HAUTE TRAHISON

Paris, 5 décembre, soir.

M. Gaston Méry fait, au sujet du procès Dreyfus, de graves révélations dont nous lui laissons la responsabilité:

Le gouvernement est maintenant décidé à étouffer l'affaire. Les débats seront publics, mais on ne retiendra des faits reprochés à Dreyfus que le minimum, et il ne sera pas question de ses rapports, plus ou moins directs, avec l'ambassade d'Allemagne.

On n'acquittera pas le traître, car personne ne peut prévoir les suites que déterminerait un pareil défi à notre patriotisme ; on le condamnera à la prison ou à la déportation dans une enceinte fortifiée — et on le fera évader quelque temps après comme Bazaine.

Tel est le plan auquel ont abouti toutes les intrigues de la juiverie internationale, depuis que, l'arrestation de Dreyfus ayant été divulguée, l'étouffement de l'affaire n'a pu être obtenu par l'influence directe de la haute banque française sur notre gouvernement.

Pour que ce plan se réalise et ne soulève pas trop de protestations dans la presse et dans l'opinion, des sommes considérables sont distribuées un peu partout ; nous connaissons plusieurs personnes auxquelles des offres ont été faites ; il suffira, nous l'espérons, de jeter ce cri d'alarme pour que le gouvernement s'arrête dans la voie infâme où il s'est engagé.

Samedi 29 décembre 1894 - Page 1

LA POLITIQUE

L'AFFAIRE DREYFUS

Il plane toujours un mystère sur cette étrange affaire Dreyfus ; et le secret des débats n'est pas de nature à le dissiper.

Voilà un homme que nous devons croire coupable, et coupable du plus grand des crimes, la trahison envers la patrie. Cependant nous ne savons de quoi il s'agit, et nous ne connaissons pas davantage le mobile du crime. On dit le condamné riche, ni joueur, ni noceur, ni endetté. Qu'a-t-il fait ? Qu'a-t-il voulu ? Qui l'a poussé ? C'est la nuit.

Les résultats du huis clos ont été ceux qu'il était aisé de prévoir. On cause. Les plus doux affirment que ce n'est pas du tout de l'Allemagne qu'on a eu peur, mais qu'on n'a pas voulu divulguer le désordre et la négligence qui règnent au ministère de la guerre.

Et le fait est qu'une réflexion s'impose. Ou les renseignements livrés n'ont pas une grande importance, et nous nous en réjouirions ; mais la condamnation détruit cette hypothèse ; Ou, ce que nous sommes obligés de croire, ils offrent une haute gravité ; et l'on se demande comment ils peuvent traîner, à la disposition d'officiers inférieurs, et probablement de simples commis. On se souvient qu'il y a quelques années déjà, un grand bruit se fit autour de documents soustraits. C'est même à partir de ce moment qu'on clôtura le ministère, où nul étranger ne peut plus pénétrer ; précaution absurde, puisque ce n'est pas des gens du dehors mais de ceux du dedans qu'il se faut défier. Et l'on conclut naturellement de tout cela que, si punir un traître est bien, prévenir la trahison et la rendre impossible serait infiniment mieux et beaucoup plus encourageant.

Certainement, le cas d'un officier vendu à l'étranger constitue une exception monstrueuse. Mais est-ce seulement ce cas exceptionnel qu'il faut prévoir ? Et ne comprend-on pas qu'un secret (si secret il y a) ne peut rester secret qu'à la condition de n'être connu que du plus petit nombre de personnes possible ? Ne doit-on pas se préoccuper des imprudences de langage, des bavardages, des indiscrétions, des oublis, des étourderies, que sais-je ? Eh bien ! il semble au public, et il nous semble à nous, qu'on fait vraiment trop bon marché de tout cela et qu'on n'a pas pris jusqu'ici les mesures indispensables.

S'il est vrai que les débats nous auraient révélé des fautes de ce genre, et qu'on nous les a cachés pour cela, soit ; nous n'insistons pas, n'étant point amateur de scandales. Au moins est-ce une leçon, dont il serait à désirer qu'on profitât, et nous voudrions espérer qu'elle ne sera pas, une fois de plus, perdue.

Autre mystère : Pourquoi a-t-on été réveiller à ce propos ce décret d'abolition de la peine de mort en matière politique, qu'on avait si résolument laissé sommeiller après la Commune, alors que les conseils de guerre firent fusiller tant de gens, à coup sûr moins coupables que Dreyfus, et auxquels s'appliquait incontestablement ledit décret ? Vous avez lu là-dessus la séance lamentable de lundi. Nous regrettons que M. Dupuy n'ait pas été ministre en 1871 ; il n'eût pas manqué sans doute de rappeler au respect de la loi les juges des conseils de guerre d'alors.

Ce qui est réellement fâcheux, c'est le discrédit que cette condamnation jette sur les officiers juifs. Il y a quelques années, jamais on n'eût songé à rendre responsable d'une pareille infamie des coreligionnaires qui sont incapables de la commettre et ne sauraient à aucun degré en être solidaires. Il a fallu, pour qu'une telle aberration se produise, la campagne antisémite que vous connaissez. Je ne suis pas suspect de tendresse particulière pour les fils d'Israël ; mais il me semble odieux de mêler des questions de race ou de religion à un forfait aussi individuel que celui-là. C'est nous ramener en pleine barbarie.

On peut être un excellent Français en adorant Dieu le Père, Dieu le Fils, ou même en n'adorant rien du tout. Et l'on peut être un misérable en exerçant n'importe quel culte ou en n'en exerçant point. Quant à la race, j'admettrais à la rigueur qu'on la taxât de cupidité, mais pourquoi de déloyauté et de trahison ?

Le besoin de généraliser est malheureusement un vice de notre humanité. Nous disons bien que les fautes sont personnelles, mais cela ne nous empêche pas de leur faire subir une répercussion sur la famille, sur le corps, sur le pays, etc. Nous sommes sur ce point incorrigibles. Et pourtant il est bien certain qu'il est aussi ridicule d'en vouloir aux juifs parce que Dreyfus est juif, qu'il le serait d'en vouloir à l'armée parce qu'il était capitaine.

Il y a de braves gens partout, et partout aussi il y a de malhonnêtes gens. Je crois, d'ailleurs, qu'il n'en est guère qui soient capables de vendre leur pays à l'étranger. Ceci est une honte telle, que je ne suis pas de ceux qui regrettent qu'on n'applique pas aux coupables la peine de mort. Leur vie me paraît une expiation plus dure.

Lorsque Caïn tua son frère, Dieu ne voulut pas l'immoler. Il le laissa vivant et libre, mais le marqua au front d'un signe.

Le châtiment suprême n'est-il pas de marcher dans le monde sous la réprobation universelle des hommes ?

HENRY MARET.

Sources : *La Dépêche*, Archives départementales du Tarn-et-Garonne, PER 360.

LE MESSAGER DE CASTELSARRASIN

11 novembre 1894 - Page 1

UN TRAÎTRE !…

Triste ! triste ! cette nouvelle stupéfiante qui a couru Paris ; un officier de l'armée française se serait rendu coupable du crime de haute trahison. Nul n'aurait osé prévoir qu'après le forfait qui avait amené un amoncellement de hontes sur le nom de Bazaine, il pût jamais se trouver dans l'armée française un officier capable de vendre à l'Italie des documents intéressant la défense nationale. On a cité le nom d'un officier israélite, employé au ministère de la guerre : Judas l'Iscariote, disait-on dans la foule, sur les boulevards.

Le gouvernement aurait décidé de tenir les faits secrets ainsi que ceux qui ont amenés l'arrestation de cet officier et l'arrestation elle-même.

Jusqu'au jour où le doute ne sera plus possible, nous demandons à ne pas croire à la réalité de la nouvelle.

Source : *Le Messager de Castelsarrasin,* Archives départementales du Tarn-et-Garonne, PER 2.

LE RÉPUBLICAIN DE TARN-ET-GARONNE

9 novembre 1894 - Page 2

L'AFFAIRE DREYFUS

Les aveux du capitaine Dreyfus

Paris, 7 novembre.

Nous avons enfin des détails précis sur cette lamentable affaire.

Devant les preuves matérielles et accablantes qui ne pouvaient plus laisser aucun doute sur sa culpabilité, le capitaine en a fait l'aveu complet. Le misérable a vendu le plan établissant les positions de l'artillerie des 14 et 15e corps en cas de guerre avec l'Italie ; de plus il a communiqué les noms de quelques officiers en mission secrète à l'étranger. Ces noms il ne les connaissait que par l'indiscrétion de camarades attachés à ce service spécial sans défiance devant lui.

Quant aux mobiles du crime, les voici : le capitaine jouait gros jeu — nous pourrions citer au moins trois cercles fréquentés par lui — il avait par conséquent de grands besoins d'argent et quoi qu'on ait dit dans de récentes interviews, sa famille avait plusieurs fois payé pour lui de très importantes différences.

C'est un agent à la solde de France qui le premier donna l'alarme et affirma que certain document se trouvait en Italie. Ce document appartenant au premier bureau du ministère de la guerre, bureau de la mobilisation et spécialement au service du capitaine Dreyfus, on lui tendit un traquenard. Le misérable s'y laissa prendre ; on remit au capitaine et à lui seul plusieurs pièces donnant naturellement des renseignements inexacts.

Ces pièces ou les copies de ces pièces allèrent retrouver le premier document. C'est alors que l'arrestation du capitaine Alfred Dreyfus fut décidée. Disons cependant qu'au ministère de la guerre d'aucuns étaient d'avis d'étouffer ce scandale, mais cette opinion ne prévalut pas devant l'opposition énergique du général de Boisdeffre, chef de l'état-major général, et l'affaire suivit son cours.

Le capitaine Dreyfus fut arrêté dans un corridor du ministère de la guerre par un officier de son grade, conduit par lui au dehors, et remis seulement alors à M. Cochefert.

Divers journaux ont raconté que le capitaine Dreyfus avait livré à l'Italie des documents relatifs au 15e corps. Dès le jour où le crime de haute trahison imputable à cet officier d'état-major a été révélé, nous avons fait connaître qu'il s'agissait de documents militaires importants qui ont un caractère général. Nous pouvons ajouter aujourd'hui que c'est à l'Allemagne que le capitaine Dreyfus est accusé d'avoir livré ces pièces secrètes. Cette information est confirmée par le *Temps*.

D'autre part, Rochefort écrit dans l'*Intransigeant* qu'il a eu une longue conversation avec un attaché du ministère de la guerre de passage à Bruxelles, lequel lui a appris ceci :

« — Dreyfus qui pénétrait partout, qui était au courant de tout, a livré à l'Allemagne non seulement des plans de mobilisation, mais chose encore plus grave, ce qu'on appelle l'horaire, c'est à dire la marche des trains avec leur destination, le jour et l'heure où ils amèneront des corps de troupes dans un endroit déterminé. Si bien que partout où devrait s'opérer un débarquement de nos soldats, les Allemands auraient massé des régiments pour les recevoir. »

11 novembre 1894 - Page 2

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 9 novembre.

D'après le *Siècle*, le procès du capitaine Dreyfus sera jugé à la fin du mois.

La famille de l'officier traître aurait fait prévenir plusieurs avocats jouissant d'une grande notoriété en matière criminelle ; tous auraient opposé un refus des plus énergiques. Comme la loi exige qu'un accusé soit assisté d'un défenseur, le gouverneur de Paris, le général Saussier se verra dans la pénible nécessité de désigner un avocat d'office, sur la proposition qui lui en sera faite par le commissaire du gouvernement près le conseil de guerre.

Le sentiment qui domine au ministère de la guerre au sujet du capitaine Dreyfus est que la peine applicable est l'article 76 du code pénal, c'est à dire la déportation dans une enceinte fortifiée.

Le *Radical* dit que c'est à l'Allemagne que le capitaine Dreyfus a livré les documents intéressant la défense nationale.

D'après le même journal, le capitaine était soupçonné depuis un an, et la preuve de ses agissements a été obtenue de la façon suivante : On a feint d'oublier sur un bureau du ministère de la guerre deux notes très confidentielles qui semblaient être prêtes à être expédiées à deux officiers en mission n'ayant pas en réalité quitté Paris.

Le capitaine Dreyfus qui avait copié ces deux notes, fut filé à sa sortie du ministère ; on le vit rejoindre, dans un café, un individu auquel il remit les deux noms inscrits sur un feuillet de calepin. Or ce consommateur n'était autre, paraît-il, qu'un agent de la sûreté générale chef du service de l'espionnage qui avait réussi à se substituer au réel intermédiaire. C'est alors que le doute n'étant plus possible, le ministre fit arrêter le coupable.

La France armée croit savoir qu'un des premiers documents livrés par le traître Dreyfus a été la copie exacte des brevets Turpin. En présence de cet état de choses, le ministre de la guerre décida, pour enlever toute valeur à la trahison, que les brevets seraient aussitôt livrés au public.

Source : *Le Républicain de Tarn-et-Garonne,* Archives départementales du Tarn-et-Garonne, PER 3.

LA CROIX DE TARN-ET-GARONNE

11 novembre 1894 - Page 2

LE TRAITRE DREYFUS

Certains journaux, vendus à la juiverie avaient pris à tâche de défendre leur corréligionnaire. Ils prétendaient que si les faits étaient vrais, ils étaient du moins fort exagérés.

Peine perdue. Le coupable a fait des aveux complets. Il reconnaît avoir vendu à l'Italie le plan établissant les positions de l'artillerie des 14e et 15e corps. De plus, il a communiqué les noms des officiers français envoyé en mission secrète à l'étranger.

Quel mobile a pu le pousser à commettre ces forfaits ?

C'est toujours la soif de l'or.

Judas vendit son maître pour trente misérables pièces d'argent. Les descendants de Judas vendraient père, mère, enfants, patrie, honneur, pour le plaisir d'être riches.

Un instant on a songé à étouffer l'affaire.

Nous espérons qu'en présence d'un crime aussi abominable, il se trouvera à la Chambre des députés assez patriotes pour réclamer le châtiment que mérite ce misérable.

Le czar qui vient de mourir ne voulait à aucun prix entendre parler de ces hommes aux doigts crochus. Il devait bien les connaître.

Quand donc une bonne fois nous débarrasse-t-on de cette race ignoble ?

18 novembre 1894 - Page 1

LE JUIF

Le crime de Dreyfus vient de remettre à l'ordre du jour, la question Juive et de raviver toutes les haines amassées depuis longtemps contre cette race abjecte.

Notre siècle, léger et frivole, qui se pique de libéralisme et a la prétention de faire justice de ce qu'il appelle préjugés et vieilles idées d'un autre âge, a voulu qu'on ne tînt plus compte des nationalités, et qu'on accordât droit de cité à qui le demanderait. Les fonctions publiques seraient accessibles à tous, et chacun pourrait aspirer aux plus hautes charges du pays d'adoption.

Dès lors, le Juif, toujours cupide et toujours hypocrite, s'est rué sur la France comme sur une proie. On l'a accueilli les bras ouverts, et parfois même on a sacrifié à cet étranger les enfants de la famille. Ce n'est pas ainsi que se conduisait autrefois à son égard l'Eglise. L'Eglise le connaissait mieux ; sans doute, elle l'acceptait, mais, toute fonction publique lui était interdite.

Que n'a-t-on agi comme elle !

Aujourd'hui, nous n'aurions pas à déplorer le malheur qui nous frappe.

Pour nous, la Patrie est la terre des aïeux, l'héritage sacré qui nous a faits ce que nous sommes et que l'on ne peut arracher de nos âmes. Nous tenons à la Patrie comme à nous-même, pour elle nous verserions jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Pour le Juif, elle n'est qu'un mot vide de sens, elle ne représente rien. Le Juif ne comprend qu'une chose et n'aime qu'une chose, l'or, pour lui, la meilleure des Patries, est celle où il pourra plus facilement s'enrichir, celle qui lui offrira le plus d'or.

Tel est le fond de cette race maudite, telle est la tendance de ce peuple qui ne semble créé que pour se repaître d'une vile matière.

Toute l'histoire est là pour l'attester.

Comment donc expliquer la légèreté de ceux qui confient à un être semblable des secrets d'où peut dépendre le sort d'une Nation ? Rien, ce me semble, ne peut les excuser, à moins que ce ne soit l'aveuglement.

Je ne sais pas ce qui arrivera, mais au souvenir de toutes les iniquités commises par le Juif, le peuple pourrait bien céder à son indignation. Lui, n'entre point dans les considérations plus ou moins subtiles de la politique, dans les tripotages financiers de telle ou telle individualité, il ne voit que la prospérité et l'honneur de son pays, et ce n'est pas impunément qu'on peut le voler et le trahir.

C.

LETTRE D'UN JUIF A M. DRUMONT

« Paris

« Tas d'aboyeurs de *La Libre Parole*, vous avez beau hurler contre Dreyfus, les juifs n'en sont pas moins les maîtres de la France.

« Vos ministres sont des lèche-pieds de nos grands financiers ; ils rampent devant l'or juif, le seul qui soit pur... Continuez de vomir vos injures ; nous sommes tellement haut en France, que vos crachats n'arrivent même pas à la hauteur de nos bottes plus vernies que celles de vos marquis qui les envient. Sous le joug vous êtes, et sous le joug vous resterez, car il faut que les goym continuent à saluer notre or.

« Nous sommes les rois sous la république, et vous, vous n'êtes que des valets !

« Novembre 1894. *Un autre Dreyfus.* »

Source : *La Croix de Tarn-et-Garonne,* Archives départementales du Tarn-et-Garonne, PER 4.

4 novembre 1894 - Page 2

CRIME DE HAUTE TRAHISON

Un crime de haute trahison vient d'être commis par un officier français et cause dans toute la France une légitime émotion.

L'officier coupable est le capitaine Dreyfus, capitaine breveté au 14e d'artillerie en garnison à Tarbes.

Le capitaine Dreyfus est originaire de Mulhouse, où se trouvent plusieurs familles de ce nom et où la sienne occupe, à l'heure actuelle encore, une situation assez importante. Il y est né le 9 octobre 1859. Ses frères dirigent dans cette ville une filature ; son père est mort il y a quelques années.

M. André *[sic]* Dreyfus s'est engagé en 1876, il est entré à l'École polytechnique en 1879 avec le numéro 182 ; en 1880, il était nommé sous-lieutenant et envoyé à l'école d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.

Promu lieutenant en 1882 et capitaine breveté le 12 septembre 1889, il était d'abord affecté au 14e régiment d'artillerie en résidence à Tarbes, puis détaché au 1er bureau de l'état-major de l'armée, en qualité de stagiaire. Il est porté sur la liste d'ancienneté de grade des capitaines en second d'artillerie avec le numéro 182.

Le capitaine Dreyfus, marié et père de deux enfants, habitait un superbe appartement au no 6 de l'avenue du Trocadéro. On dit, dans la maison, qu'il est parti en voyage.

L'enquête préliminaire avait été confiée à M. le commandant Henry, chef du bureau des renseignements au ministère de la guerre, qui avait relevé des charges suffisantes contre le capitaine Dreyfus pour que celui-ci fût arrêté.

De son côté, M. Cochefert s'est livré, dans le plus grand mystère, à des investigations qui ont permis de confirmer le résultat des recherches premières.

Le *Petit Journal* donne quelques renseignements sur un point très délicat ; il s'agirait de certains officiers en mission à l'étranger qui, dit notre confrère, rendaient à la défense nationale des services dont on devine l'importance.

À la suite des divulgations du capitaine Dreyfus, toutes sources de renseignements furent taries pour eux, toutes portes fermées ; ils eurent la conviction qu'un traître les avait vendus et que ce traître était un Français.

Leurs rapports adressés au ministère de la guerre y produisirent une profonde impression. Des enquêtes furent ouvertes dans le plus grand secret, de nombreux émissaires furent envoyés, on cacha les noms de ces dévoués serviteurs de la France au capitaine Dreyfus, et ceux-ci réussirent dans leur dangereuse mission.

Les soupçons qui se portaient sur le traître, d'après les rapports de ces émissaires dont l'action avait été annihilée par les odieuses révélations faites à l'étranger, se confirmaient.

Le ministère de la guerre chargea alors M. Cochefert de se rendre à l'étranger avec tout le secret possible à l'effet d'entendre les explications verbales qui devaient amener la certitude de la culpabilité de Dreyfus. Le chef de la sûreté revint avec des charges accablantes contre le capitaine Dreyfus.

Le *Radical* confirme que le capitaine Dreyfus est accusé d'avoir dévoilé à l'Autriche et à l'Allemagne les noms des officiers français envoyés en mission secrète à l'étranger.

D'après l'*Autorité*, ce serait pour une somme insignifiante qu'il aurait livré les renseignements à l'Allemagne. M. Dreyfus était un joueur invétéré.

On recherche un des complices, originaire du Tessin, qui lui donnait des rendez-vous au Café de la Légion d'honneur, boulevard Saint-Germain.

Source : *La feuille villageoise,* Archives départementales du Tarn-et-Garonne, PER 5.

LE COURRIER DE TARN-ET-GARONNE

1er/2 novembre 1894 - Page 3

HAUTE TRAHISON

Hier matin, le télégraphe nous a apporté la triste nouvelle de la trahison d'un officier de notre armée.

La lumière commence à se faire sur cette grave information.

L'officier coupable est un juif de religion et de race nommé Alfred Dreyfus, capitaine breveté au 14e d'artillerie à Tarbes, détaché au premier bureau d'état-major, et par conséquent employé à la mobilisation.

Le capitaine Dreyfus va être traduit immédiatement devant le conseil de guerre et l'affaire sera jugée à huis clos à cause des documents dont il pourra être question.

La *(sic)* code militaire édicte la peine de mort pour le cas du capitaine Dreyfus.

Diverses versions ont circulé.

D'après le *Radical*, le traître aurait vendu les secrets de la mobilisation du 15e corps à l'Italie ; le même journal prétend aujourd'hui qu'il a vendu à l'Allemagne et à l'Autriche les noms des officiers envoyés en mission secrète à l'étranger.

Dreyfus a été immédiatement arrêté et écroué à la prison du Cherche-Midi, où il est au secret le plus absolu.

Il a fait des aveux complets.

Paris, 1er novembre, soir.

CONFIRMATIONS

La lumière commence à se faire sur les faits de haute trahison.

L'officier coupable est bien, comme nous avons été les premiers à l'indiquer, le nommé Alfred Dreyfus, capitaine breveté au 14e régiment d'artillerie en garnison à Tarbes.

Détaché au ministère de la guerre, il était stagiaire au premier bureau d'état-major. On a vu que la note du conseil du cabinet a fait connaître officiellement le nom du traître.

CE N'EST PAS L'ITALIE

Une erreur, commise généralement, est celle qui consiste à dire que le capitaine Dreyfus vendait les secrets de la mobilisation à l'Italie et qu'il faudrait voir dans ce fait l'explication du voyage de M. Cochefert pour la frontière. La puissance qui était entrée en pourparlers avec l'officier arrêté n'est pas l'Italie. Le voyage de M. Cochefert sur la frontière italienne est sans aucun rapport avec l'arrestation du traître.

AU SECRET

L'inculpé est au secret le plus absolu. Au lieu d'être enfermé dans une des chambres destinées aux officiers, qui donnent sur la rue du Cherche-Midi, on l'a écroué dans une cellule située sur le derrière de la prison. Là, un seul gardien communique avec lui.

7 novembre 1894 - Page 1

Montauban, le 6 Novembre

POUR 30 DENIERS !!!

Peu de jours avant la dernière pâque de Jésus, Judas Iscariote alla trouver le Prince des Prêtres et les Pharisiens et leur dit : « Si vous me donnez 30 deniers, je vous livrerai Jésus, celui que vous cherchez. »

Ils promirent et Judas leur dit : « Celui que je baiserai, c'est lui ; tenez-le bien. »

Et pendant que Jésus était avec ses disciples dans le jardin des Oliviers, Judas précédant une troupe armée d'épées et de bâtons s'approcha de lui et l'embrassa en disant : « Je vous salue, Maître » et il s'éloigna. Aussitôt les gens armés s'avancèrent et mettant la main sur Jésus, ils l'arrêtèrent.

Le 6 novembre 1832, un autre juif, Simon Deutz, qui avait surpris la confiance de l'infortunée duchesse de Berry, cachée à Nantes chez des fidèles dont elle cherchait à ranimer le courage dans l'intérêt de son fils, alla trouver M. Thiers et lui dit : « Si vous me donnez quelques billets de mille, je vous livrerai celle que vous cherchez. »

Il promit, et suivi de gens de la police, Deutz leur désigna la maison où se trouvait la duchesse et ils l'arrêtèrent.

Hier encore, un juif, Alfred Dreyfus, capitaine au 14e d'artillerie, qui avait réussi à connaître les secrets de notre mobilisation, est allé trouver nos ennemis et leur a dit : « Donnez-moi quelques billets de mille et je vous livrerai les secrets de la mobilisation de certains corps français. »

Ils promirent, payèrent, et le juif Dreyfus vint leur apporter les plans de mobilisation livrant ainsi pour de l'argent, les secrets de notre défense nationale.

Toujours les mêmes, ces Juifs ! Toujours la trahison ! Toujours l'argent du sang ! Dieu ! les Rois ! la Patrie ! Tout est pour le Juif, objet de trahison et de lucre. L'or avant tout. Qu'importe pour lui la Justice, l'honnêteté, sacrifiées et vendues ! Qu'importe la Patrie, trahie, livrée et ensanglantée ! Pourvu que de nombreux et lourds ducats entrent dans son escarcelle.

Le Juif du lac de Génésareth a conservé, à travers les pays et le monde, son âpreté au gain légendaire, et l'on dirait qu'elle ne fait que s'accroître depuis que, cessant de courir, errant et vagabond, il s'est arrêté et a changé sa tente pour une demeure stable et fixe.

Certes, les lauriers de Drumont ne nous empêchent pas de dormir et nous n'avons nulle envie de soulever contre les juifs les passions populaires. Nous n'avons pas de procès à faire à l'*infâme capital* et les milliards des Rothschild, des Bischoffsheim, des Dreyfus... etc., ne nous font nulle envie.

Mais, si nous restons froids devant l'envahissement financier du juif, nous ne pouvons réprimer l'indignation que nous cause la honte que sa trahison peut faire rejaillir sur notre armée.

Les dépêches de ce matin nous apprennent qu'au moment de son arrestation et de son premier interrogatoire, le juif Dreyfus, capitaine d'artillerie, accablé par l'évidence des preuves et acculé à des aveux, fit semblant de ne pas voir le revolver chargé et armé qui se trouvait à sa portée et semblait le solliciter de mourir au moins en brave.

Lâcheté et trahison sont les deux termes de cette lamentable histoire.

Que les juifs accaparent notre argent et draînent l'or français, c'est déjà trop !!! mais que, pour quelque deniers, ils effleurent notre honneur militaire, jamais. Avec Mme Swetchine nous pouvons nous demander, si à la vue de certaines fortunes scandaleuses, sur tous les points du globe, et de certaines trahisons, on ne dirait pas que ce sont les 30 deniers de Judas qui ont fructifié à travers les siècles. — **O. M.**

Source : *Le Courrier de Tarn-et-Garonne,* Archives départementales du Tarn-et-Garonne, PER 6.

LA TRIBUNE DU TARN-ET-GARONNE

4 novembre 1894 - Pages 1 et 2

UN TRAITRE

Il s'est rencontré un officier d'artillerie, capitaine détaché à l'un des grands bureaux de notre état-major général, capable de vendre à un agent italien, pour les transmettre à l'état-major allemand, des papiers confidentiels ou secrets concernant la mobilisation de notre armée. Cet officier est arrêté, son procès s'instruit ; on sait maintenant son nom, et l'on sait aussi que, de famille riche, ce n'est pas pour nourrir ses enfants qu'il a commis ce crime abominable toujours, monstrueux dans sa condition.

Disons-le d'abord, et disons-le bien haut : l'indignité d'un officier ne saurait en aucune manière porter atteinte à l'honneur de notre brave armée. Le corps des officiers français, dans son ensemble, est l'un des plus estimés, des plus respectables et respectés qui soient ; la découverte d'une brebis galeuse dans un troupeau n'enlève rien à la valeur de celui-ci. On a exposé ces considérations, avec les meilleures raisons du monde, à l'occasion de l'assassinat commis par le lieutenant Anastay. On ne peut que les présenter à nouveau à l'occasion du crime dont s'est rendu coupable le capitaine Alfred Dreyfus.

Nous osons espérer qu'il ne se trouvera personne, dans la presse française, pour mal parler à ce propos de notre vaillante armée et de ceux qui y exercent un commandement quelconque. Ce serait continuer l'œuvre du traître que de faire à tous ceux qui furent ses camarades le tort de le comparer à lui.

Mais on peut voir déjà quelques publicistes, à qui to[ut] est bon pour attaquer le gouvernement, s'en prendre au ministre de la guerre. Ne devait-il pas exercer une surveillance plus efficace ? Que faisaient donc les supérieurs de Dreyfus ? N'est-ce pas une preuve, concluent -ils, du désordre qui règne dans les bureaux du ministère ?

De telles imputations sont d'une bonne foi douteuse. Mais on a cru, dans le monde socialiste, que l'occasion était excellente pour prendre la revanche de la précédente séance et pour venger le chasseur Mirman de l'insuffisante déférence qu'a montrée pour lui le général Mercier. On a saisi cette occasion. On n'y regarde, dans ce monde-là, ni de si loin, ni de si près. On ne s'est pas demandé combien il était à la fois injuste et antipatriotique de rejeter sur d'autres une partie de la responsabilité d'une trahison personnelle.

Quelles que soient les mesures prises, quelqu'exacte que soit la surveillance exercée dans les bureaux de la guerre, il sera toujours impossible d'empêcher un traître de trahir ; de même que, si bien faite que soit la police, il sera toujours impossible d'empêcher un assassin d'assassiner.

Alfred Dreyfus va passer devant un conseil de guerre, qui lui infligera la peine des traîtres. Il dépend du président de ce conseil que les débats aient lieu publiquement ou à huis-clos. Nous ne voyons que des avantages à des débats publics : c'est le seul moyen de réduire à ses proportions exactes un scandale dont l'opinion s'est vivement émue ; c'est aussi le seul moyen de démontrer que les coquins de cette espèce font toujours

beaucoup moins de mal qu'ils ne le pensent, et qu'il ne suffit pas de la perversité d'un officier, même employé aux bureaux de l'état-major général, pour mettre en péril la défense nationale et pour enlever au pays une sécurité acquise par vingt-cinq années de sacrifices, de dévouements et d'efforts.

D.

Source : *La Tribune du Tarn-et-Garonne,* Archives départementales du Tarn-et-Garonne, PER 9.

Quelques exemples de notes de l'*Agence Havas* reproduites dans le journal *La Dépêche* pendant l'affaire Dreyfus.

Dans le numéro du 2 novembre 1894

HAUTE TRAHISON

Note Havas

Paris, 1er novembre.

L'agence Havas communique à la presse la note suivante :

Des présomptions sérieuses ont motivé l'arrestation provisoire d'un officier de l'armée française, soupçonné d'avoir communiqué à des étrangers quelques documents importants mais confidentiels.

L'instruction se poursuit avec la discrétion que comportent les affaires de ce genre et une solution pourrait intervenir à très bref délai.

Dans le numéro du 11 novembre 1894

Note Havas

Paris, 10 novembre, soir.

L'instruction de l'affaire du capitaine Dreyfus, bien que poussée activement, est loin d'être terminée ; le capitaine aura à répondre sur quatre chefs d'accusation concernant tous des vols de dossiers.

L'instruction a, en effet, appris que cet officier s'était emparé de documents faisant partie de plusieurs dossiers ayant tous une importance différente.

Dans le numéro du 14 novembre 1894

Une Lettre de M. Reinach

L'agence Havas reçoit la lettre suivante :

« Monsieur le directeur Havas,

» Plusieurs journaux racontent que je serais intervenu auprès du ministre de la guerre en faveur du capitaine Dreyfus et que je l'aurais précédemment recommandé au ministre ; je ne connais pas le capitaine Dreyfus ; je ne l'ai jamais recommandé à qui que ce soit.

» Agréez, etc.

» Joseph REINACH, *député*. »

Dans le numéro du 14 décembre 1894

HAUTE TRAHISON

Note officielle

Paris, 13 décembre.

L'agence Havas communique la note suivante :

« Plusieurs journaux persistent à publier des renseignements complètement faux sur l'affaire Dreyfus ; il est absolument inexact que M. de Munster en ait entretenu M. Hanotaux autrement que pour protester formellement contre toutes les allégations qui mêlaient l'ambassade d'Allemagne en France à cette affaire.

» Nous sommes également en mesure de démentir que le ministre des affaires étrangères ait remis au comte de Munster aucun document ou aucune pièce de quelque nature que ce soit se rapportant, soit à l'affaire Dreyfus, soit à des faits d'espionnage. »